



Déclaration

préalable de l'**UNSA** :

- > Nous nous réunissons pour cette séance d'installation du **Comité Central d'Action Sociale (CCAS)** de notre ministère, suite aux élections du 6 décembre 2018. Cette nouvelle mandature s'engage dans un contexte national plus que tumultueux. Ce ressenti exprimé par nos concitoyens doit alerter notre vigilance concernant les grandes incertitudes véhiculées par **Action Publique 2022**, mais aussi par **le projet de loi sur la Fonction Publique**.
- > Pour autant, des signaux positifs pourraient être adressés aux agents de nos ministères.
- > Concernant l'**Action Publique 2022**, l'**UNSA** a rappelé lors du Comité Technique Ministériel du 21 février 2019 sa constante et ferme opposition à la fusion des secrétariats généraux des DDI.
- > En effet, au-delà des considérations purement comptables mises en avant par nos dirigeants, il subsiste toujours des agents dans nos services respectifs qui souhaitent conserver une gestion des ressources humaines de proximité. Nous comptons sur vous, membres de l'administration, pour relayer et appuyer cette revendication.
- > Le manque de visibilité des futures orientations liées à **AP 2022** contribue à entretenir un climat anxiogène dont souffre l'ensemble des agents. Alors qu'on ne cesse de nous abreuver de politique de prévention des **RPS** et de qualité de vie au travail, leur quotidien devient de plus en plus perturbé, et plus sournoisement, leur santé peut s'en trouver altérée. Ainsi, les assistantes sociales interviennent de plus en plus souvent à titre curatif et non plus à titre préventif.
- > Dans ce contexte, les acteurs de la prévention et plus particulièrement les assistantes de service social qui interviennent dans l'accompagnement

des réorganisations et des changements sont aussi très inquiètes quant à leur devenir professionnel qui est également étroitement lié à ces mêmes réorganisations.

> Alors qu'elles attendent des éléments factuels pour construire leur avenir professionnel et maintenir une prestation de service social de qualité auprès des agents et des services, on leur annonce qu'avec leur passage en catégorie A, elles perdent leur NBI pour celles qui la percevaient. Comme reconnaissance professionnelle on peut mieux faire puisque pour certaines elles gagnent 8 points d'indice, mais en perdent dans le même temps 15 de NBI.

> L'équité de traitement devrait d'ailleurs conduire notre DRH à imposer aux DREAL d'accorder la NBI aux ASS et CTSS avec le même nombre de points pour chacune et de prévoir ainsi l'enveloppe budgétaire correspondante.

> Concernant le projet de loi Fonction Publique, l'**UNSA** en conteste bien des points.

> Certes, le statut semble maintenu, mais il devra subir de telles modifications, qu'il en ressortira totalement dénaturé (***gestion individualisée des carrières et des mobilités, recours accentué aux contractuels, ouverture à la rupture conventionnelle ...***).

> Certes, les **Commissions Administratives Paritaires** seraient conservées, mais après avoir été vidées de leur rôle essentiel en matière d'avancement, de promotions et de mobilités, elles laisseraient ainsi, à l'administration seule, le pouvoir. Les **CAP** restantes (***recours, CAP disciplinaires***) ne conserveraient alors que l'étude des recours et la participation aux commissions disciplinaires.

> L'**UNSA** conteste la création d'un Comité Social d'Administration, par la fusion des instances existantes, telles que les **Comités Techniques** et les **Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**.

> Avec autant de signaux négatifs, comment voulez-vous maintenir les agents de nos ministères dans les meilleures dispositions pour exprimer pleinement leurs aptitudes et exercer au mieux leurs missions ?

> Il est donc primordial de préserver au sein des services par l'intermédiaire des **CRCAS** et des **CLAS**, l'action sociale individuelle et collective afin de fédérer les collectifs de travail et de créer de la cohésion sociale.

> Il est également crucial de préserver l'action sociale conduite par les partenaires associatifs afin que la qualité de vie au travail ne se dégrade pas sur ce plan en sus. Nous souhaitons donc qu'une information soit

fournie aux membres de notre instance sur les futures dotations accordées aux partenaires associatifs pour la mandature qui s'ouvre.

> Enfin, l'**UNSA** refuse de se cantonner à la seule défense des acquis sociaux de nos collègues. Nous revendiquons de l'audace, de l'innovation et de la créativité. La population de nos ministères a évolué au cours des dix dernières années, les attentes aussi. L'**UNSA** souhaite donc la création de nouvelles prestations d'action sociale ministérielles correspondant aux attentes de nos collègues.

> Des avancées sont toujours possibles.

> Après les revalorisations annoncées le 26 février 2019 concernant les indemnités d'hébergement et les indemnités kilométriques, l'**UNSA** estime que cette première étape n'est pas pleinement satisfaisante et compte poursuivre son action pour une revalorisation des frais de repas, afin que disparaisse le reste à charge des agents en déplacement pour missions ou formations.

> L'**UNSA** a également saisi les représentants de l'administration sur des sujets du quotidien, comme l'augmentation du nombre de places de crèche mis à disposition des agents ou la nécessaire amélioration de la **Protection Sociale Complémentaire** des agents du ministère.

> Notre rôle, au cours de cette nouvelle mandature, sera de contribuer d'une part à l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents de nos ministères, et d'autre part à exercer une veille permanente et une défense intangible de leur statut, dans le cadre des différentes réformes en cours ou annoncées.

> Merci de votre attention.

>

> **Les représentants UNSA**